Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates
Staatskanzlei

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du
Sitzung vom 21 SEP. 2005

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 2 août 2005 de la municipalité de Massongex, sollicitant l'homologation du plan de quartier « En la Loëna 2a » et son règlement;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 46 du 14 novembre 2003;

Vu la décision du 20 juin 2005 de l'assemblée primaire de Massongex approuvant le plan de quartier « En la Loëna 2a » et son règlement, décision publiée dans le Bulletin officiel No 26 du 1er juillet 2005;

Vu l'absence de recours déposé contre la décision de l'assemblée primaire;

Vu le préavis du 26 août 2005 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité,

décide:

d'homologuer le plan de quartier « En la Loëna 2a » et son règlement, tels qu'approuvés par l'assemblée primaire de Massongex le 20 juin 2005.

Emolument : 100 francs

Pour copie conforme,

LE CHANCELIER D'ETAT

CHANCELLERIE D'ETAT DU CANTON DU VALAIS

- 6 extr. DFIS
- 1 extr. IF